

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 27 AVRIL 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Mardi Vingt-Sept du mois d'Avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué en urgence, s'est réuni à huis clos et à distance par téléconférence, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS PAR TELECONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : MM. Louis ANDRE (excusé ; pouvoir donné au maire) – Jules FRAIR (excusé) – Mme France-Enna URBINO – MM. Michel HOTIN (excusé ; pouvoir donné au maire) – Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir donné à Elodie CLARAC) – Josy LAQUITAINE – Mme Sylvia HENRY – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à Guy BACLET) – Stéphane URIE – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à Wennie MOLIA) – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN.

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**APPROBATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU)**

CM-2021-2SE-DAU-06

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 à L.103-6, L 104-1 à L.104-3, L.151-1 à L.153-30, R.151-1 alinéa 2°, R.104-28 à R. 104-33, R. 151-4, R. 151-23, alinéa 1° et R.151-25 alinéa 1°, R.152-1 à R.153-21 et ses articles R.123-1 à R.123-14 dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 ;

Vu le Schéma d'Aménagement Régional de la Guadeloupe approuvé par décret n°2011-1610 du 22 novembre 2011 par Conseil d'Etat ;

Vu le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération centre Guadeloupe ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Guadeloupe ;

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels de Guadeloupe ;

Vu le Schéma Départemental des Carrières de la Guadeloupe ;

Vu la délibération CM-2010-5S-URBA-61 du conseil municipal en date du 31 août 2010, ayant prescrit la révision du Plan d'occupation des sols du 7 février 1991 en la forme de PLU, défini les objectifs poursuivis et fixé les modalités de la concertation ;

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal le 18 octobre 2012 ;

Vu l'arrêt n°17BX00304 de la Cour administrative d'appel de Bordeaux en date du 29 mai 2019 ;

Vu la délibération n° CM-2020-4S-DAU-43 du 13 octobre 2020 relative à l'opposition au transfert automatique de la compétence en matière de PLU à la communauté d'agglomération du Sud Est Grande Terre dite Riviera du Levant ;

Vu la délibération n° CM-2021-1SE-DAU-02 du 12 janvier 2021 portant abrogation de la délibération n° CM-2019-5S-DAU-52 du 5 août 2019 relative à la prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération n° CM-2021-1SE-DAU-03 du 12 janvier 2021 portant reprise du PLU ;

Vu la délibération n° CM-2021-1S-DAU-02 du 02 Février 2021 tirant le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de PLU ;

Vu l'arrêté municipal n°2021-82 en date du 8 février 2021 prescrivant l'enquête publique relative au projet de PLU ;

Vu les avis des personnes publiques associées ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 février au 29 mars 2021 inclus ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 20 Avril 2021 ;

Vu la note explicative de synthèse ;

Vu le projet de PLU, qui comprend un rapport de présentation intégrant l'évaluation environnementale, le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques et les annexes ; tel qu'ils sont annexés à la présente délibération ;

Considérant que le projet de PLU annexé, est prêt à être approuvé ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- Article 1 :** D'approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Gosier, tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- Article 2 :** De transmettre la présente délibération, accompagnée du dossier de Plan Local d'Urbanisme approuvé, au Préfet de région Guadeloupe.
- Article 3 :** La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera en outre publiée au Recueil des actes administratifs et téléversée sur le site Géoportail de l'urbanisme.
- Article 4 :** Conformément à l'article L. 153-24 du code de l'urbanisme, le PLU sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la transmission de la présente délibération au Préfet.
- Article 5 :** Le dossier de plan local d'urbanisme sera consultable sur le site Internet de la commune et sera tenu à disposition du public à la Mairie et à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme située au Pôle Administratif (temporairement au site de la Police municipale, jusqu'à la fin de la grève) aux jours et heures d'ouverture habituels.
- Article 6 :** Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

27 AVR. 2021

Et publication ou notification
le

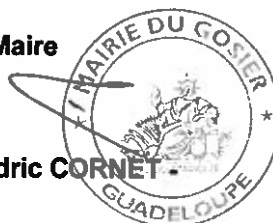
27 AVR. 2021

Fait et délibéré à Gosier, le 27 avril 2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cédric CORNET -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Date de transmission de l'acte : 27/04/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 27/04/2021

Numéro de l'acte : CM20212SEDAU06 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20210427-CM20212SEDAU06-DE

Date de décision : 27/04/2021

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme
2.1.2. PLU